

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - M. SOILHI - Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2

L. HERGAUX - L. CAMARA .

Absents : 9

C. MABANZA - C. M' PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA
- G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL – 2019 – 008 : « Motion de Secours populaire français pour Soutenir l'aide alimentaire européenne »

Fort d'un constat sur la situation d'extrême pauvreté de millions d'êtres humains, le secours populaire français, dont l'action dans le domaine de l'aide alimentaire est reconnue de tous, sollicite les élus des villes, départements et régions afin qu'ils apportent leur soutien plein et entier à leur démarche en vue d'appeler au maintien voire à l'augmentation du montant de l'aide alimentaire allouée par les Fonds européens.

Le Secours populaire français

Rappelle que 113 millions d'Européens (soit près d'1 Européen sur 4) connaissent la pauvreté et 34 millions d'entre eux vivent une situation de pauvreté matérielle sévère,

Rappelle la situation dramatique des 9 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté parmi lesquelles se trouvent 3 millions d'enfants,

Rappelle que sans le soutien alimentaire européen, issu depuis 2014 du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD), 15 millions d'Européens et 5.5 millions de Français connaîtraient aujourd'hui la faim,

Page 1 / 3

DEL – 2019 - 008

Rappelle que le soutien alimentaire européen apporte jusqu'à 40% des denrées mises à disposition chaque année des personnes soutenues par le Secours populaire français et les 3 autres associations d'aide alimentaire en France (Croix Rouge française, Banques alimentaires et Restos du cœur),

Considère qu'à partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds social, le FSE+, destiné à être le moyen principal de l'Union européenne pour lutter contre la pauvreté en Europe.

Le Conseil Municipal de Grigny,

Témoigne que l'aide alimentaire apporte une aide vitale dans le cadre d'un accueil inconditionnel à toutes les personnes connaissant une situation de pauvreté ou de précarité,

Témoigne qu'au-delà de la mise à disposition de denrées alimentaires, l'aide alimentaire est un socle incontournable à partir duquel peuvent se développer d'autres mesures d'accompagnement nécessaires pour les personnes en situation de pauvreté : conseil budgétaire, aide à la recherche d'emplois, accès à la culture et aux loisirs, accès aux droits, accès aux vacances, accès à la pratique sportive...

Témoigne de la nécessité de solidarité transnationale et de la volonté de faire vivre les valeurs d'entraide humaine,

Témoigne de l'importance de l'engagement des bénévoles partout en France au sein de ces associations comme témoignage concret d'une solidarité populaire incontournable,

Témoigne de l'apport majeur de ces bénévoles et ces associations de solidarité pour soutenir les personnes dans les territoires les plus isolés,

Témoigne de la pertinence de la contribution des associations d'aide alimentaire et des actions de collecte qu'elles conduisent pour lutter contre le gaspillage alimentaire,

Alerte sur l'urgence de la situation de faim et de pauvreté pour des millions d'enfants, de familles, de personnes âgées, de jeunes en France et en Europe,

Dénonce le fait que l'aide alimentaire européenne qui peut répondre aux besoins de ces millions de personnes ne représente que 3% du budget total des Fonds sociaux européens,

Dénonce le risque de division de moitié du budget de l'aide alimentaire alloué aux associations de solidarité dans le contexte actuel des décisions prises au niveau européen,

Estime que cette diminution de moitié porterait un coup très dur à l'action d'aide alimentaire dans la mesure où ces moyens ne pourraient être compensés d'aucune autre façon,

Alerte sur la situation de faim que risque d'engendrer cette diminution en France comme en Europe,

Estime que cette diminution constituerait un message très négatif envoyé par l'Union européenne et par la France aux citoyens en général, et aux plus pauvres et précaires d'entre eux en particulier,

Demande que le budget de l'aide alimentaire européenne soit revu à la hausse par rapport aux années précédentes,

Demande au gouvernement français de faire de l'aide alimentaire une priorité dans le cadre des négociations budgétaires européennes en cours,

DEL – 2019 - 008

Appelle l'Union Européenne à maintenir et à renforcer le budget de l'aide alimentaire européenne.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *A l' Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 22 FEV. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 22 FEV. 2019

Envoyé en préfecture le 22/02/2019

Reçu en préfecture le 22/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 091-219102860-20190218-DEL_2019_008-DE